

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement
 Edition quotidienne, par an..... \$3.00
 Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
 Invariablement payable d'avance
 On peut aussi s'abonner pour six mois
 ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion..... 50.00
 Chaque insertion subséquente..... 0.125
 Chaque ligne en sus, première ins., 0.06
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 26 FÉVRIER 1881.

LE MASQUE NOIR

DEUXIÈME PARTIE.

LE CHATEAU DE L'AIGLE

(Suite.)

Qu'on veuille bien, d'ailleurs, ne pas prendre cette boutade humoristique pour une apologie de l'impétuosité; nous prétendons formuler purement et simplement un regret à l'endroit de la vigueur plus qu'humaine et de l'inébranlable santé de nos bons aïeux!

Revenons à nos moutons... Les murailles du salon qui nous occupent étaient revêtues, dans toute leur hauteur, de tapisseries à personnages, représentant des sujets empruntés aux saintes Écritures et d'un choix assez lugubre.

C'étaient la mort foudroyante des Hébreux adorateurs du serpent d'airain, — le massacre des innocents, — Saül et la pythouisse d'Endor, — Lazare dans son tombeau.

De chaque côté de la porte d'entrée, deux portraits en pied peints sur panneaux de chêne, attiraient les regards, dans leurs cadres richement sculptés et aux dorures un peu ternies.

Ces portraits reproduisaient les visages hautains et les fières attitudes du dernier des Vaudrey et du premier des Montaignu.

Enfin, dans le panneau de droite entre les deux fenêtres, se voyait une horloge primitive, portant comme un chaperon son timbre arrondi qui le couvrait entièrement, et faisant courir son unique aiguille sur un cadran de faïence blanche à chiffres bleus.

Cette horloge s'accrochait à huit pieds du sol, et son lourd balancier descendait jusqu'au parquet qu'il effleurait presque dans ses évolutions monotones.

Une table ronde en chêne bruni, recouverte d'un tapis assez riche, rapporté d'Orient sans doute à l'époque des croisades, se trouvait placée non loin de la cheminée, à côté d'un très haut fauteuil dont le blason des Montaignu formait le couronnement.

Dans ce fauteuil, et les yeux fixés sur le foyer où brûlait un grand feu, était assis, ou plutôt couché, le seigneur de l'Aigle.

À l'époque à laquelle se passaient les faits dont nous sommes le fidèle historien, Antide de Montaignu pouvait avoir cinquante ans, mais il aurait été extrêmement difficile de lui assigner un âge précis, d'après l'examen des traits de son visage et des lignes de son corps.

Très grand, et d'une irréprochable perfection de formes, il se tenait droit comme un jeune homme et sa taille cambrée s'assoyait avec un équilibre admirable sur des hanches puissantes.

— Doué d'une agilité singulière et d'une force musculaire prodigieuse, il gravissait des pentes réputées inaccessibles avec la souplesse et la rapidité d'un chasseur montagnard. — Il aurait, comme Milton de Crotonne, déchiré un lion vivant avec ses deux mains.

Son visage, fortement caractérisé, était régulièrement beau, et cependant il inspirait à la première vue un sentiment de répulsion et presque d'effroi, ce qui tenait sans doute à la courbe fortement prononcée de son nez aquilin et à l'expression tout à la fois fauve et cruelle de ses grands yeux d'un vert sombre et profond.

Une chevelure épaisse et crépue, d'un noir mat et sans reflet, parmi les masses de laquelle aucun fil d'argent ne

venait trancher, dessinait cinq pointes sur son front pâle à peine sillonné par quelque rides transversales.

Sa barbe, qu'il gardait entière et longue, ajoutait encore au cachet de cette physionomie bizarre.

Un turban serait bien allé à cette tête accentuée, dont tous les traits exprimaient la duplicité et le despotisme oriental.

Antide de Montaignu portait un pourpoint de drap brun; — de longues guêtres de cuir souple serraient ses jambes nerveuses et montaient jusqu'à mi-cuisses.

Il était, avons-nous dit, étendu dans un grand fauteuil, et ses regards suivaient d'une façon distraite les étincelles fugitives qui se poursuivaient dans l'âtre.

Un valet, debout à trois ou quatre pas de lui, attendait ses ordres.

Quelques minutes s'écoulèrent. Le seigneur de l'Aigle releva brusquement la tête et dit au valet:

— Allez chercher la prisonnière...

Le valet sortit par la porte-fenêtre qui donnait sur la terrasse.

Tant que dura son absence, Antide de Montaignu marcha rapidement dans le salon, — la tête inclinée, — les bras croisés sur sa poitrine, — allant et venant comme un homme en proie à une profonde préoccupation.

Le valet revint au bout d'un instant; — il accompagnait une jeune fille.

Avons-nous besoin d'ajouter que cette jeune fille était Eglantine?

La fiancée de Raoul de Champ-d'Hi-vers s'arrêta à quelques pas du seigneur de l'Aigle, et se tint debout, immobile et muette, devant lui.

Sur son visage pâle et défait se voyaient des traces de larmes récentes.

Ses beaux yeux rougis, ses paupières gonflées, racontaient éloquemment les douleurs et les angoisses de sa captivité.

Cependant, dans les regards furtifs qui glissaient à travers ses longs cils, on eût pu voir briller parfois une vague lueur d'espérance.

Antide de Montaignu attacha ses yeux sur elle et la considéra longuement, avec une fixité et une attention étranges.

— Jeune fille, — lui dit-il ensuite d'une voix sèche, mais qui n'avait rien de farouche ni de menaçant. — écoutez-moi...

Eglantine releva la tête. L'expression de sa physionomie changea aussitôt; — ses sourcils se contractèrent, — ses regards devinrent acérés; — un fier sourire crispa ses lèvres et un flot de sang indigné monta de son cœur à son front pâle.

Sa beauté, si douce et si chaste, prenant en ce moment un caractère de grandeur et de domination qui la rendait éblouissante.

On eût dit une jeune reine irritée. Le seigneur de l'Aigle lui-même ne put s'empêcher d'admirer cette merveilleuse transformation.

— Je vous écoute, messire, — dit fermement Eglantine, — et je suis prête à vous répondre...

— Vous donneriez beaucoup pour sortir d'ici, n'est-ce pas?... — reprit le gentilhomme.

— Vous vous trompez, messire...

— Quoi! — la captivité ne vous semble pas lourde?... —

— Elle me rend heureuse et fière!... — Quand tant de braves gens et de nobles seigneurs se dévouent corps et âmes pour la sainte cause de la province, comment une pauvre fille ne ferait-elle pas avec joie et avec orgueil le sacrifice de sa liberté, et s'il fallait de sa vie?... —

— C'est du fanatisme, cela! — répliqua Antide de Montaignu avec un sourire contraint.

— Non, messire, c'est du dévouement. Il y eut un instant de silence. — Puis le seigneur de l'Aigle reprit:

— Si vous faisiez un serment... si vous juriez sur l'Évangile et sur la salut de votre âme... tiendriez-vous la parole ainsi donnée?

Eglantine haussa les épaules.

— Je vous demande à vous-même, messire, — s'écria-t-elle ensuite d'un ton d'écrasant mépris, — je vous demande ce

que vous pensez de ceux qui font un serment et qui ne le tiennent pas!...

— Ainsi, dans le cas où je vous rendrais la liberté en vous faisant jurer de ne jamais révéler à qui que ce soit au monde, — pas même à un prêtre et sous le sceau de la confession, — en quel lieu vous avez été conduite, je pourrais compter...

Eglantine interrompit le gentilhomme

— N'allez pas plus loin, messire, — dit-elle, — c'est inutile...

— Que voulez-vous dire?... —

— Je veux dire qu'il ne faut pas me demander un serment que je refuserais de faire!...

— Vous refuseriez de me jurer un éternel silence!...

— Oui, messire.

— Et pourquoi?... —

— Parce que le premier usage que je ferais de ma liberté, si j'étais libre, serait d'aller apprendre à ces héros qui vous croient leur ami, ce qu'Antide de Montaignu, seigneur du château de l'Aigle, est en réalité!...

— Prenez garde, jeune fille!...

— A quoi, messire?... —

— Vous êtes ma prisonnière, — et cette liberté que vous refusez, vous pouvez l'attendre longtemps!...

— Vous vous lasserez avant moi, messire! — L'injustice a des bornes, la résignation n'en a pas...

— Ainsi, vous êtes résignée et prête à tout.

— Résignée et prête à tout, oui, messire, même à la mort!...

— Vous dites adieu, sans un regret, à tous ceux qui vous aiment, que vous aimez, et que vous ne reverrez peut-être jamais!...

— L'avenir n'est ni à vous ni à moi, messire, — l'avenir est à Dieu!...

— Ainsi, votre cœur ne se brise pas à la pensée de la séparation!...

— Qu'importe que mon cœur se brise, pourvu que mon courage ne faiblisse point!...

— Songez-y bien, jeune fille, c'est pour toujours peut-être!...

— Pour toujours, soit... — murmura Eglantine.

Puis elle ajouta avec un sourire: — Peut-être!...

L'expression de sa voix en prononçant le mot *peut-être*, fit tressaillir Antide de Montaignu.

— Qu'espérez-vous donc?... — s'écria-t-il.

— J'espère en Dieu, messire!...

— Dieu ne fera rien pour vous!...

— Qui sait!...

— Je ne crains ni Dieu ni les hommes!... — dit violemment le seigneur de l'Aigle.

— Ceci est un blasphème et un mensonge!... — répliqua Eglantine; — le jour où Dieu voudra me délivrer de vos mains, il n'aura qu'à envoyer à mon aide un homme devant lequel vous tremblerez, seigneur de l'Aigle, si puissant que vous soyez!...

— Et cet homme... — demanda Antide de Montaignu avec ironie — cet homme, quel est-il?...

— C'est le capitaine Lacuzon!... — Vous le savez bien, messire, et voilà que vous pâlissez, rien que d'entendre prononcer son nom!...

— Le capitaine Lacuzon me croit son plus fidèle allié!...

— Vous avez épaissi les ténèbres autour de vos trahisons, messire, — mais il ne faut qu'un éclair pour illuminer la nuit!...

— Cet éclair ne viendra pas!...

— Qui sait? — répéta Eglantine.

— Et d'ailleurs, — poursuivit le gentilhomme, — jamais le capitaine Lacuzon ne pourra découvrir où vous êtes.

— Qui sait!... — dit Eglantine pour la troisième fois.

(A continuer.)

A VENDRE.

Un terrain de 120 pieds sur 104, avec usine en briques et en bois, le tout propre à une manufacture de chaussures, rue Notre-Dame des Anges.
S'adresser à L. J. C. FISBT, Palais de Justice.
Octobre, 1er décembre 1880 — 32



LE TUE-DOULEUR! (PAIN KILLER)

Est recommandé par les Médecins, Ministres de la religion, Missionnaires, Gérants de Manufactures, de Boutiques, de Plantations, les Gardes-Malades dans les Hôpitaux, en un mot partout et par tous ceux qui en ont fait l'essai.

PRIS COMMUNE REMÈDE INTERNE, il guérit de la Dysenterie, du Choléra, de la Diarrhée, des Crampes et des douleurs d'Estomac, des douleurs d'Intestins, des Coliques de Peintre, de la maladie de Foie, de la Dyspepsie ou Indigestion, des Rhumes subits, du mal de Gorge, de la Toux, etc.

EMPLOYÉ COMME REMÈDE EXTERNE, il guérit des Clous, Panaris, Coupures, Contusions, Brûlures, Foulures, Enflures des Joints, Mal de Dents, Maux de Figure, Névralgie, Rhumatisme, Mains Ouveasées, Engelures, etc.

Le TUE-DOULEUR est mis en bouteille de 2 et de 5 onces, se détaillant à 20, 25 et à 50 centimes respectivement.

PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE PROPRIÉTAIRES

MONTREAL & PROVIDENCE, R. I.

2 février 1881.

PORTE-MUSIQUE

(MUSIC FOLIOS)

à ressorts, pour relier la musique

ENVELOPPES A MUSIQUE

En Toile et en Crin

Prix depuis 35 centimes à \$1.50.

En vente chez

A. LAVIGNE,

Éditeur de Musique,

25, rue St. Jean,

(Banque d'Épargne)

Québec, 2 décembre 1880.

Voici le moment de voir à vos FOURRURES.

Magnifique assortiment comprenant Casacaques de Daines, Manchons, Pélerines, etc., etc. Parfums pour Hommes, Casacaques, Gants, etc. Robes de Carrière sur Peau de Loup, de Chèvre, de Buffle, etc.

LE TOUT A TRES-BAS PRIX

CHEZ

J. C. PATERSON.

27, RUE BUADE.

Québec, 15 octobre 1880.



Ces Pilules guérissent la leucorrhée (pertes blanches), menstruation douloureuse, ulcération de la matrice, maladie des ovaires, et généralement toutes les maladies du sexe. Elles sont préparées avec le plus grand soin sous la surveillance personnelle d'un médecin qui a fait de ces maladies une étude spéciale de plusieurs années.

Les Pilules Mystiques de Mrs. Wilson sont vendues par tous les pharmaciens, à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5, ou seront expédiées par la malle sur réception de l'argent, en adressant

CIE. DE MEDECINE DE GRAY.

Toronto, Ont., Canada.

En vente chez R. McLeod et Jno. E. Burke, rue la Fabrique; J. J. Veldou, 122, rue St. Joseph; St. Roch; P. Mathieu et J. Vernier, rue St. Jean, et tous les pharmaciens de Québec.

REMEDE SPECIFIQUE DE GRAY

Le GRAND TRADE MARK. Une guérison infailible pour la faiblesse sexuelle, la spermatorrhée, l'insaisance, et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honneuses: perte

de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans les os, obscurcissements de la vue, déperdition prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet, que nous envoyons écrits par la malle.

Le remède spécifique est vendu par tous les pharmaciens à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franco de port sur réception de la somme requise.

En vente chez R. McLeod et Jno. E. Burke, rue la Fabrique; J. J. Veldou, 122, rue St. Joseph; St. Roch; P. Mathieu et J. Vernier, rue St. Jean, et tous les pharmaciens de Québec.

CIE. DE MEDECINE DE GRAY.

Toronto, Ontario, Canada.

17 mai 1880 — 12444

Chemin de Fer Q. M. O. & C.

CHANGEMENT D'HEURES.

A PARTIR DE

Jeudi, 23 Déc. 1880

Les trains partiront comme suit:

	Mixte	Malle	Expr's
Départ de Hochelaga pour Ottawa	1.30AM	8.30AM	5.15PM
Arrivée à Ottawa	11.30 "	1.10PM	9.55 "
Départ de Ottawa pour Hochelaga	12.10 "	8.10AM	4.55 "
Arrivée à Hochelaga	10.30 "	12.50PM	9.35 "
Départ de Hochelaga pour Québec	6.00PM	3.00PM	10.00 "
Arrivée à Québec	8.00AM	9.55PM	6.30AM
Départ de Québec pour Hochelaga	5.30PM	10.10AM	10.00PM
Arrivée à Hochelaga	8.00AM	5.00PM	6.30AM
Départ de Hochelaga pour St. Jérôme	5.30PM		
Arrivée à St. Jérôme	7.15 "		
Départ de St. Jérôme pour Hochelaga	6.45AM		
Arrivée à Hochelaga	9.00 "		
Départ de Hochelaga pour Joliette	5.00PM		
Arrivée à Joliette	7.25 "		
Départ de Joliette pour Hochelaga	6.00AM		
Arrivée à Hochelaga	8.20 "		

(Trains Locaux entre Aymer). Les Trains quittent la Gare du Mile-End, sept minutes plus tard.

Sur tous les Trains pour Passagers il y a des magnifiques Chars-Pala et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit. Les Trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les Trains allant à et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 heures P. M. Tous les Trains font leur parcours d'aérien l'heure de Montréal.

Bureau Général, 13, Place d'Armes.

BUREAU DES BILLETS:

13, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

202, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

VIR A-VIR L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC.

L. A. SENECAI, Surintendant Gén.

28 décembre 1880.

C'est une erreur de croire que vous êtes incurable.

La VITALINE de GRAY

se manque jamais de soulager, et par la sage manière qu'on en pourrait faire, de guérir toutes les maladies provenant de l'impureté du sang.

Tenez une bonne fois de la VITALINE et vous vous convaincrez que c'est un remède des plus étonnants.

PRIS — \$1 la bouteille; six bouteilles pour \$5. En vente chez R. McLeod et Jno. E. Burke, rue la Fabrique; J. J. Veldou, 122, rue St. Joseph; St. Roch; P. Mathieu et J. Vernier, rue St. Jean, et chez tous les pharmaciens de Québec.

CIE. DE MEDECINE DE GRAY,

Toronto.

12 juin 1880.

CADEAUX

Le sousigné profite de l'approche des fêtes pour rappeler à ses pratiques et au public en général, qu'il possède dans son établissement une grande variété d'objets pouvant être offerts en cadeaux de Noël et du Jour de l'An, tels que:

Cadres en Velours, en Bois richement finis pour Portraits, Albums, Autographe-Albums, Scrap-Books, Porte-cartes, Porte-monnaie, Cartes de visites, Livres de Prières en Ivoire, en Velours et en Cuir de Russie, Livres de Piété de la jeune fille, Apostolat de la jeune chrétienne, Livres d'Histoire reliés, Chaplets en Nacre de perle, en Ambre et en Us montés en Argent, Croix, Médailles en Argent, Images de toutes sortes, etc.

Aussi — Franges, Galons, Cadres en Or et en Argent ni fin, Brandy, Gin, Sherry, Vin de Porto, Vin de Cote, Vin de Taragonne, etc. En conséquence de la rareté d'argent, il a cru avoir à faire une réduction considérable.

L. G. LEPINE, Libraire,

19, rue Buade, Haute-Ville,

Québec, 29 novembre 1880.

ANNONCES NOUVELLES.

Perdue—Isidore Déré. Société de Géographie de Québec—C. Lindsay. Aote de Faillite de 1875—R. Henry Wartelo. Bnoan de Livres précieux et rares—Oct. Lemieux & Co. Pour Messieurs—Fyfe, Wright & Lettich. Joseph Vanlry, Agent Général et Marchand & Commission. Au Bon Marché—N. Gagneau. Tolles et Cotonnades—Glover, Frv & Co.

QUEBEC,

SAMEDI, 26 FÉVRIER 1881.

MORT DE MGR CAZEAU.

Mgr Cazeau, dont l'état de santé, depuis quelques jours, inspirait de si vives appréhensions, vient d'être enlevé à l'estime de ses amis, à l'affection et à la reconnaissance de tous ceux à qui il a fait du bien. Cette nuit, à une heure et 10 minutes, entouré de toutes les consolations de Notre Sainte-Mère l'Eglise, le digne Prélat s'est endormi du sommeil des justes au milieu de la famille religieuse dont il était le père vénéré. Les restes mortels du regretté défunt seront exposés dans la chapelle du Bon Pasteur où un service sera chanté lundi à 9 1/2 heures a.m. Le même jour, vers quatre heures et demie de l'après-midi, translation à la Basilique où l'office des morts sera récité. Mardi, à 9.30 heures a.m., un service solennel y sera chanté, après lequel les dépouilles mortelles seront transférées au cimetière du Bon Pasteur.—(Communiqué.)

Son Excellence Monseigneur Charles-Félix Cazeau, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, Vicaire-Général de l'Archidiocèse de Québec, décédé ce matin à l'Asile du Bon Pasteur de cette ville, appartenait à la société d'une messe (section provinciale), à la congrégation de Nicolet et à la Société ecclésiastique de St. Joseph.

C. A. COLLET, Ptre., Secrétaire.

Archevêché de Québec, } 26 février 1881.

Monseigneur Charles-Félix Cazeau était né à Québec, le 24 décembre 1807. A peine avait-il deux ans qu'il perdit son père, mais pour le consoler de ce malheur sa mère lui restait. Elle guida ses premiers pas dans le sentier de la vertu et bientôt elle en faisait cet enfant dont l'exquise politesse devait un jour tant charmer Mgr Plessis.

Mgr Charles-Félix Cazeau eut pour un de ses premiers maîtres, le Frère Louis, dernier récollet de notre pays. En 1819, il commençait ses études classiques au Collège de St Roch. Au nombre de ses professeurs d'alors, se trouvait M. Bailargeon qui devint plus tard archevêque de Québec. En 1822, il allait continuer ses études au Collège de Nicolet.

Il se décida en 1825, à embrasser l'état ecclésiastique et il était appelé auprès de Mgr Plessis en qualité de sous-secrétaire. Il fit en mêmes temps ses études théologiques au Grand Séminaire de Québec. Le 3 janvier 1830, il fut ordonné prêtre par Mgr Panet dont il devenait le Secrétaire. Alors nommé Chapelain de la Congrégation des hommes de Québec, il en exerça les fonctions jusqu'en 1849 et fut remplacé par les RR. PP. Jésuites. Le 9 octobre de l'année suivante, Mgr Turgeon, devenu archevêque par la mort de Mgr Signay, le constituait son Grand-Vicaire.

Malgré ses occupations, déjà si multipliées, M. Cazeau voulut bien se charger, le 15 mai 1856, de la direction de l'Asile du Bon-Pasteur; depuis cette époque il n'a cessé d'en être le dévoué Chapelain

M. Cazeau a été administrateur du diocèse en quatre différentes reprises, d'abord en 1862, puis en 1869-70, 1870-71, 1872-73.

En 1875, Sa Sainteté Pie IX l'élevait à la dignité de Prélat Domestique de sa Maison.

NOTRE DETTE MUNICIPALE.

On se plaint de l'exiguïté de notre revenu municipal; on n'a pas tort. Mais il n'y a pas de source de revenu au monde qui puisse donner un rapport convenable, lorsque ceux qui sont appelés à entretenir cette source conspirent pour la tarir. C'est à qui trouvera le moyen d'éviter le paiement de ses obli-

gations municipales; un contribuable est ravi de son adresse lorsqu'il a réussi à escamoter à la vigilance des évaluateurs et des percepteurs du revenu, une bonne partie de la valeur de sa propriété, ou certains effets impossibles de par les règlements municipaux.

Ajoutons à cela le nombre de gens qui viennent faire affaires à la ville, contribuent une somme nominale au revenu municipal, et vont demeurer en dehors des limites.

Mettons en ligne de compte le nombre de propriétés qui ne paient pas taxes, et le nombre de terrains vacants dont la majeure partie relèvent de l'ordonnance militaire.

Complétons la liste par les gens dont la Corporation ne peut pas tirer un seul sou, quoiqu'elle fasse.

C'est avec ce revenu que l'on espère voir la Corporation en état de remplir ses obligations envers la ville, et surtout ses créanciers.

La dette de la ville est de près de cinq millions de piastres. Les bons de la Corporation qu'on appelle débetures, sont grevés d'un intérêt de sept ou huit pour cent, si nous sommes bien informé. L'intérêt seul payable par trimestre représente déjà un beau denier.

Quand la Corporation a fait honneur aux intérêts de ses emprunts, il ne lui reste guère d'argent pour le service de la ville. Si les contribuables étaient mis légalement en demeure de payer ce qu'ils doivent et au pro rata de la véritable valeur de leurs propriétés mobilières et immobilières; si tous ceux qui font affaires à la ville, sans rien ou à peu près rien verser dans sa caisse, se trouvaient un bon matin englobés dans ses limites, ou bien obligés à un impôt suivant leur revenu; s'il ne restait pas un seul pouce de la propriété imposable dans Québec, qui ne rapportât son obole ou son pourcentage à la caisse municipale, il est fort possible que le revenu municipal se trouverait augmenté de plus de cent mille piastres.

Mais quand aurons-nous cette amélioration dans notre administration fiscale? Où sont les citoyens indépendants et énergiques qui, abordant de front la situation, ne craignent pas d'appliquer aux grands maux les grands remèdes?

Nous craignons bien fort d'être obligé d'employer la lampe de Diogène, que cherchait un homme à Athènes en plein midi.

D'ici à ce que ce miracle arrive, il faut que la Corporation finance pour, comme l'on dit vulgairement, attacher les deux bouts de la corde.

Un coup heureux de finance serait pour la Corporation de Québec d'emprunter à 5 pour cent, pour racheter graduellement ses débetures.

On prête au Crédit foncier les dispositions les plus favorables à un prêt à la Corporation de Québec. Nous ne faisons que répéter une rumeur qui nous a paru s'accréditer. Le Crédit foncier serait disposé, dit-on, à opérer la refonte de la dette de la ville moyennant un prêt à cinq pour cent.

A notre avis, si la Corporation de Québec pouvait emprunter à cinq, la ville bénéficierait de suite d'une augmentation de 60 à \$80,000 dans son revenu annuel, par suite de la différence des intérêts qu'elle aurait à payer sur sa dette.

Mais comme la Corporation ne peut faire un pas sans consulter la législature provinciale, nous espérons que notre conseil de ville étudiera la question d'ici à la prochaine session, pour se trouver en position d'obtenir de la législature tous les pouvoirs d'agir dans la direction qu'il aura jugée la plus avantageuse.

Paris, 25.—Plusieurs personnes au nombre desquelles un officier et deux femmes, ont été condamnées à Bordeaux, à un emprisonnement variant de six à vingt ans, pour assaut indé-

PARLEMENT FÉDÉRAL.

Séance du 25 février.

Après les affaires de routine, M. BRECKEN dépose un projet de loi aux fins d'autoriser les compagnies de prêts à faire affaires par tout le Canada.

M. FARROW rouvre le débat sur le budget. Il dit que comme représentant d'une division agricole, il envisage la question de la protection au point de vue de l'agriculteur, et il tient à dire qu'à ce point de vue la politique nationale du gouvernement actuel a été des plus productives.

M. FLEMING dit que la prospérité renaissante des affaires en Canada, n'est pas due à la protection.

MM. Girouard (Jacques-Cartier) et Atwell soutiennent le contraire, puis la chambre se forme en comité des voix et moyens.

Sir LEONARD TILLEY prend la parole et explique les changements proposés au tarif.

A la séance du soir, un certain nombre de bills subissent leur troisième lecture et sont adoptés.

La chambre se forme de nouveau en comité sur les résolutions de Sir Leonard Tilley concernant le tarif. Ces résolutions sont adoptées et rapportées.

Sir LEONARD TILLEY propose alors que les résolutions en question prennent force de loi le 28 février.—Adopté. La chambre s'ajourne à 11.30 heures.

CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 25 février.

Présents: Son Honneur le maire et MM. McWilliam, Vallerand, Johnston, Bowen, Henchey, Bourget, Langevin, Rinfret, Gingras, Archer, Gann, Roy, Rhéaume, Guay, Hearn, McLaughlin et Turner.

M. Bourget présente un rapport du comité des marchés, qui demande la somme de \$1,100 pour réparer la partie du quai Champlain où se trouvent placés les pontons.

M. Rinfret donne lecture d'un rapport du bureau de santé, suggérant au conseil de prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'extraction de la glace destinée à la consommation, en dedans du nouveau bassin du havre. Le bureau de santé est d'avis que cette glace est malsaine, vu qu'une partie des égouts de la ville se déchargent en cet endroit.

Le rapport est adopté et y ajoutant qu'il ne sera plus permis à l'avenir d'extraire de la glace sur la rivière St. Charles à une distance moindre d'un demi-mille du lieu de décharge des égouts.

Lu une pétition d'un certain nombre de propriétaires de la rue St. Michel, quartier Montcalm, demandant que l'eau soit introduite dans cette rue.—Renvoyée au comité de l'aqueduc.

M. Rhéaume donne lecture d'un rapport du comité des chemins, recommandant l'élargissement de la rue du Pont, au coin de la rue Richardson, pourvu que Mme Prisque Huot accepte la somme de \$600 pour le terrain nécessaire à telle amélioration.—Renvoyé au comité des finances.

MM. Labrecque et Murphy sont réélus auditeurs des livres de la Corporation pour 1881-82.

MM. Henchey et Gingras proposent que la condamnation à deux mois d'emprisonnement prononcée contre un nommé McGrath, soit révoquée, pourvu que le Recorder y consente.—Adopté.

M. Johnston propose alors l'ajournement à quinze jours.—Adopté.

COMTÉ DE CHARLEVOIX.

Pour l'information de l'Electeur, qui annonce encore, hier soir, que je ne suis pas candidat pour la prochaine élection de Charlevoix, je lui fait part que mes comités sont déjà organisés dans le comté, et que ma candidature reçoit un accueil des plus encourageants pour moi comme des plus décourageants pour mes adversaires. L'Electeur peut être certain que quand ma présence sera requise à Charlevoix, je m'y trouverai, et que mes amis comprennent et apprécient mieux mon absence que lui. Ils le prouvent par l'activité et le zèle qu'ils déploient à s'organiser pour m'assurer une brillante victoire, activité dont je les remercie sincèrement.

S. X. CIMON.

TELEGRAPHIE GENERALE

Paris, 25.—Plusieurs personnes au nombre desquelles un officier et deux femmes, ont été condamnées à Bordeaux, à un emprisonnement variant de six à vingt ans, pour assaut indé-

cent sur deux enfants. L'un des condamnés est âgé de 70 ans. Ce procès a créé beaucoup d'émoi dans la ville.

Londres, 25.—Le gouverneur de la colonie du Cap mande que les négociations avec les Basutos ont eu un heureux dénouement.

Si l'on en croit une dépêche spéciale, la paix aurait été conclue entre le Chili et le Pérou.

Lord Hartington a annoncé ce soir aux Communes, qu'il espérait que M. Gladstone serait en état de reprendre son siège lundi.

On a repris le débat sur le bill de coercition.

M. Forster a dit qu'il était temps pour le parlement de prouver qu'il était assez fort pour rétablir l'ordre et la paix en Irlande, en passant une loi qui rendrait inutile toute mesure ultérieure de coercition. Le projet de loi proposé, a-t-il ajouté, est de nature à satisfaire le peuple irlandais et à le rendre heureux.

M. O'Connor a répondu de la manière la plus acerbe.

Aucun autre membre ne prenant la parole, l'Orateur a mis aux voix la motion de M. McCarthy proposant le rejet du bill.

Cette motion a été rejetée par 321 voix contre 51, six députés anglais votant avec la minorité.

M. O'Connor a demandé la permission de proposer un nouvel amendement.

L'Orateur a dit qu'il ne pouvait pas l'accepter.

M. O'Donnell s'est levé au milieu des cris "Division! division!"

Lord Hartington a proposé que la question fût posée, et le bill a subi sa troisième lecture par 303 voix contre 40.

L'Orateur ayant ensuite demandé si la chambre adoptait le bill, M. O'Connor a répondu par une nouvelle protestation, et finalement le bill a été adopté par 281 voix contre 36.

Il est fort possible que Parnell abandonne sous peu la direction du parti irlandais qui est très mécontent contre lui.

Un prêtre catholique ayant commenté d'une manière défavorable l'alliance de Parnell avec Rochefort et Victor Hugo, un marchand de Cork a publié un écrit dans lequel il dit que Parnell est allé à Paris dans le but de s'assurer l'aide et les sympathies de tout le peuple français et non pas d'une fraction seulement. Parnell a endossé cet avançé.

Parnell a écrit qu'il allait avoir une entrevue avec l'archevêque de Paris et avec le maréchal McMahon, qui prenait beaucoup d'intérêt aux affaires d'Irlande.

Athènes, 25.—Un navire de guerre grec est arrivé au Pirée venant de Trieste et de Fiume avec 25,000 fusils, quantité de torpilles et autre matériel de guerre.

UNE MATINÉE DE MME CARRENO

Le vaste et splendide salon de la Compagnie de Pianos de New-York était rempli par un auditoire d'élite venu pour entendre la pianiste éminente, Mme Theresa Carreno, qui avait gracieusement consenti à procurer à ses nombreux admirateurs, avant son départ, une dernière occasion de l'entendre. Le résultat, avons-nous besoin de le dire, a été une séance artistique du goût le plus élevé. Les ressources de Mme Carreno comme pianiste sont tellement connues aujourd'hui à Montréal, qu'il est inutile d'y revenir. Cette dame de talent a gagné les faveurs du public à un degré auquel aucun pianiste n'a encore atteint, et nulle part, croyons-nous, ses merveilleuses qualités n'ont été mieux appréciées qu'en cette ville.

Voici le programme qu'elle a exécuté:

- 1. Rapsodie hongroise, No. 2. Liszt (Sur demande spéciale.)
2. Trois études
a. Etude en C mineur. Chopin
b. Etude en D bémol. Liszt
c. Etude en octave. Kullak
3. Sonati quasi Fantasia. Beethoven (Op. 27, No. 1.)
Andante—Allegro. Allegro molto e vivace—Adagio—Allegro finale
4. Rondo Capriccioso. Mendelssohn
5. La dernière rose d'été. Thalberg (Sur demande spéciale.)
6. a. Improvitu on A bémol. Schubert
b. Schummetried. Schumann
c. Valse en A bémol. Chopin
7. Grande fantasia sur Faust. Liszt (Sur demande spéciale.)

Mme Carreno a enlevé ce programme d'un bout à l'autre et a captivé l'attention de l'auditoire jusqu'à la fin, ce qui n'est pas peu dire, vu que, à part la dernière rose d'été, il n'y a pas là un seul autre morceau que l'on puisse appeler populaire dans toute l'acception du mot. Les morceaux qui ont peut-être excité le plus d'admiration, et cela probablement par le fait qu'ils

étaient les plus connus de l'auditoire sont ceux intitulés Schummetried de Schumann, Rondo Capriccioso de Mendelssohn, Rapsodie hongroise No. 2 de Liszt. Dans l'exécution de ces morceaux, comme d'ailleurs dans tous ceux du programme, Mme Carreno s'est passée. L'enchaînement des circonstances était en même temps des plus favorables à l'artiste:—une salle splendide, un auditoire capable d'apprécier et, par-dessus tout, un piano magnifique, un grand Weber. Les qualités de ces instruments ont déjà été l'objet d'éloges tels qu'il est difficile de vanter davantage sans tomber dans les redites. Nous ne pouvons que dire terminant que tous ceux qui ont eu une bonne fortune d'être admis à la connaissance de hier, doivent beaucoup de reconnaissance à la Compagnie de Pianos de New-York qui leur a fourni l'occasion d'entendre une artiste parfaite jouer sur un piano parfait.

—(Gazette de Montréal)

A TRAVERS LA VILLE.

PAVILLON DES PATINEURS.—Le corps de musique du 8e carabiniers jouera ce soir, de 8 à 10 heures, au Pavillon. Voici le programme:

- Marche. Dainty Darling
Lanciers. Jola
Valse. Silver Bell
Quadrille. Chants de France
Valse. Stolen Kisses
Lanciers. Victoria
Galop. May Breeze
Vive la Canadienne—God save the Queen

VIEUX SOUVENIR.—La société des Antiquaires de Montréal vient de demander à l'hon. M. Chapleau de préserver, en tant que possible les restes des vieilles casernes du côté du fleuve Saint-Louis, dans les travaux que l'on fait en ce moment pour prolonger le chemin de fer du Nord jusqu'à la hauteur de la rue Notre-Dame à Montréal.

Ces casernes ont été construites sur ordre du roi de France sous la surveillance du sieur de Ramezay, en 1722.

EMMAGASINAGE DE LA GLACE.—Nos lecteurs verront par le compte-rendu de la séance d'hier soir, au conseil de ville que le bureau de santé a demandé que des mesures soient prises pour empêcher l'extraction de la glace dans le bassin du Palais. Le comité considère que cette glace doit être malsaine et le fait qu'une partie des égouts de la ville se déchargent dans ce bassin. On a mis une sage mesure qui devrait être mise en pratique immédiatement. Mais nous nous demandons si la glace qui est extraite de cet endroit jusqu'à ce jour, et qui a été emmagasinée n'est pas aussi mauvaise que celle que l'on pourrait tirer à l'avenir. Elle l'est certainement autant et dans ce cas, il est très à propos et parfaitement juste d'inspecter les glaciers de la ville pour rendre compte des faits et procéder à conséquence.

MORTS SUBITES.—Un vieillard est mort subitement hier matin, sur le chemin de St. Joseph de Lévis, près de la rivière. On pense qu'il venait de la paroisse de St. Charles de Bellechasse.

M. Jean Bilodeau, cultivateur à St. Férol, est mort subitement hier, à midi.

Mlle Louise Baillargeon, mariée connue dans un certain milieu sous le nom de petite Louise, est morte subitement hier, à sa résidence, chemin de la Petite Rivière.

MEUBLES POUR SPENCER WOOD.—Son Honneur le lieutenant-gouverneur bitaille a donné hier à M. Azarie, vigné, de Montréal, une commande considérable de nouveaux meubles pour Spencer Wood, entr'autres une commode dont la couverture portera l'évêque son du Canada.

A L'ÉPOUVANTE.—Hier soir, vers 10 heures, un cheval de place s'est égaré d'attendre son maître, près de la rue St. Louis, et s'est mis à descendre le fond de train dans la direction de la terrasse. Les charretiers stationnés près de la Salle de Musique l'ont fort brutalement arrêté avant qu'il n'eût causé aucun dégât.

Le cheval de M. Dubeau, épié, a pris peur hier matin, et dans sa course il a renversé un M. Verret, en infligeant certaines contusions sans gravité.

LA DIPHTHÉRIE.—Cette terrible maladie continue ses ravages à St. Henri-Lévis. Dans une seule famille, trois enfants ont déjà succombé à quelques heures d'intervalle et six autres en sont atteints.

POUR LES CHANTIERS.—Une vingtaine de charpentiers canadiens-français de St. Joseph de Lévis, ont quitté cet endroit avant hier soir, sous la conduite de M. Marquis, pour les chantiers

Construction de Gibraltar, Michigan.
Leurs gages sont de deux piastres par jour.
On a enlevé de la voiture de la Compagnie de blanchissage à la va-

FAITS DIVERS.

GENEROSITE.—Mercredi après-midi, dit le Monde, d'hier une chaiseuse française...

Cette chanteuse est la même qui a fait les délices de nos faubourgs à Québec l'année dernière et il y a deux ans, et qui a laissé dans la mémoire de ses nombreux auditeurs, deux ou trois romances qu'elle vendait, et que l'on entend de temps à autre chanter par une jeune fille ou siffler par un gamin.

Il y a deux ans, l'une de ses séances en plein air, rue de la Couronne, un soir, fut interrompue par un incident assez grave: deux charretiers essayaient de passer au pas de course la foule qui l'écouait; un petit enfant fut renversé par la première voiture qui lui passa sur la tête et lui fit des contusions graves. On le crut mort, mais il n'était que sans connaissance. Il n'en est revenu que sans connaissance. Il n'en est revenu que sans connaissance.

Le 22 décembre dernier, nous la retrouvons rue Notre-Dame, chantant toujours avec accompagnement d'orgue de Barbarie, par un froid de 15 degrés au-dessous du zéro.

UN CAS REMARQUABLE.—Madame Joseph Lamère, du village St-Laurent, est morte il y a quelques jours à l'âge avancé de 86 ans et 6 mois. La défunte était la mère de M. Lamère, de la douane. Elle souffrait d'hydropisie. La première opération de la ponction avait été faite en 1866 et chose singulière elle vécut ensuite de longues années et mourut d'indigestion. Le Dr Hingston, le médecin de sa famille, lui avait fait 46 ponctions et lui fit sortir 186 gallons d'eau. La dame endura toutes ces opérations avec courage et contrairement aux règles de la médecine, elle vécut subsequmment quatre ans et six mois sans subir de nouvelles opérations. Feu Madame Lamère s'était dévouée à l'agriculture et à l'horticulture. Elle avait remporté 32 prix aux expositions du Canada.

Elle avait reçu des honneurs aux expositions de Londres en 1851 et de New-York pour des fèves colorées. Elle était douée d'une mémoire prodigieuse. Il y a deux ans elle se rappelait du nom de 200 locataires de bancs dans l'ancienne église de St-Laurent qui a été démolie il y a 45 ans. La marraine de cette bonne dame est encore vivante et jouit d'une bonne santé. (Le Monde.)

DIVORCE.—Un jeune homme de Montréal, qui se trouvait il y a quelques jours à Battle Creek, Michigan, prit part par plaisanterie à une cérémonie simulée de mariage. Celle qu'on lui avait choisie comme épouse pour la circonstance était Mlle Lillie Simmons, de Madison, Wisconsin. Grande fut la consternation des deux jeunes gens, le lendemain matin, lorsqu'on leur prouva qu'ils étaient bel et bien mariés. De consentement mutuel, ils ont pris immédiatement des procédures pour obtenir un divorce.

CE QUE NOUS NE SAVONS PAS.—Un astronome, M. Proctor, croit qu'avec un bon télescope il pourrait voir 100,000,000 de soleils, dont chacun est le centre d'un système planétaire. Comme de raison, il parle d'un bon télescope.

C'est une simple affirmation, mais elle nous montre qu'après tout nous ne savons rien ou à peu près en matière d'astronomie. Et cette terre, la quatrième en grandeur des planètes connues, cette pauvre terre, misérable boule sur laquelle nous nous maintenons de notre mieux, n'est probablement qu'une de ces petites boules sphériques qu'on appelle marbres, dans tout cet arrangement.

PRISONNIER.—Le capt. Paul Boynton, le célèbre nageur anglais de la Manche, s'était engagé dans le service des torpilles du Pérou.

Dans la guerre qui vient de se terminer avec le Pérou à l'avantage du Chili, le capt. Boynton a été forcé de se livrer prisonnier aux chiliens le 20 janvier dernier.

(Suite de la quatrième page.)

PROBLEME.

Pourquoi la maison BERNARD & ALLAIRE vend-elle réellement les meilleurs pianos connus à \$150 et \$200 au-dessous des prix des autres marchands de pianos à Québec.

La solution du problème est de haute importance pour quiconque veut acheter un bon piano et économiser un fort montant d'argent. Voici la solution:

Parce que la maison BERNARD & ALLAIRE est la seule à Québec qui vende des pianos fabriqués au Canada; ces pianos sont conséquemment les seuls exempts du nouveau tarif très élevé imposé par le gouvernement sur tous pianos fabriqués en Allemagne, aux Etats-Unis ou tout autre pays en dehors du Canada; parce que BERNARD & ALLAIRE au lieu de vendre leurs pianos à commission, les vendent à leur propre compte et à leurs risques et périls et n'en achète que pour argent comptant.

Pour s'assurer de ces faits, il suffit de se rendre au No. 6, rue la Fabrique, Haute-Ville.

BERNARD & ALLAIRE.

AVIS SPECIAL.

Deux des principaux établissements d'Horlogerie et de Bijouterie de Québec, sont sans crédit ceux de

JOSEPH DONATI, Horloger et Bijoutier, 158, rue et faubourg St. Jean, et 241, rue St. Paul, en face de la gare du Palais.

Il est impossible en visitant ces deux établissements, d'y sortir sans avoir acheté quelque chose et sans être satisfait, tant sous le rapport du prix que de la qualité des effets.

M. DONATI fait de fréquentes importations qui lui permettent de se procurer toutes les nouveautés.

Les réparations de montres, bijouteries, etc., faites sous le plus court délai et à bon marché.

GRANDE REDUCTION à la FEUILLE D'ERABLE dans les Etouffes à Robes et Indiennes Pompadour. Ces marchandises ont été importées pour notre commerce d'automne: elles sont de première qualité et très convenables pour Présents de NOËL et du JOUR DE L'AN, et seront vendues pendant le mois AU PRIX COÛTANT.

BRUNET & LAURENT, Enseigne de la Feuille d'Erable.

LE PEUPLE AMERICAIN.

Aucun peuple de l'univers ne souffre autant de la Dyspepsie, que les Américains. Quoique des années d'expérience dans la médecine n'aient pu conduire à la découverte d'un remède sûr pour cette maladie et ses conséquences, savoir: aigreur de l'estomac, aigreur du cœur, pituite, mal de tête, constipation, palpitation du cœur, maladie du foie, vomissement, abatement moral, débilité générale, etc., depuis la découverte des FLEURS D'AOUT DE GREEN, nous croyons qu'il n'y a pas un cas de Dyspepsie qui ne puisse être guéri immédiatement. On en a vendu 50,000 douzaines l'année dernière sans qu'une seule réclamation se soit produite. Achetez-en pour 10 cents une fiole d'échantillon chez votre pharmacien et faites-en l'essai. Deux doses vous feront un grand bien. Bouteille régulière, 75 cents.

REPOS ET CONFORT POUR LES MALADES.

LA PANACEE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins, etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cents la bouteille.

MERES! MERES!! MERES!!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME. WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade — cela est certain et le saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas de mère au monde qui ayant usé de ce sirop ne verra dans sa nuit qu'il met en ordre les intestins, dont le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille. Québec, 29 janvier 1881.

"TEABERRY," merveilleux article pour le blanchissage des dents, en même temps que rafraîchissant pour les gencives. Cet article ne demande qu'à plaire, et il est certain d'obtenir ce but, si seulement l'on veut en faire l'essai. C'est le dentifrice à la mode du jour.

VENTES PAR LE SHERIF.

Gabriel Drolet contre Louise Drolet, veuve de François Xavier Moisan. Un lot de terre une terre et la moitié d'un lot de terre situés à St. Raymond, avec bâtisses dessus construites. Pour être vendus à la porte de l'église de St. Raymond, le 1er mars, à 10 heures a. m.

Hammond Gowen contre Louis Fournier dit

Larosa.—Un emplacement situé au village de St-Jacques, avec maison et autres bâtisses sus-énumérées. Pour être vendus au bureau du shérif à Québec, le 3 mars, à 10 heures a. m.

Abraham Joseph, Moïse Joseph et Andrew C. Joseph, contre Simon Fortin. Un emplacement situé rue St. Sauveur, de 49 sur 60 pieds, avec les bâtisses dessus construites. Pour être vendus au bureau du shérif à Québec, le 3 mars, à 10 heures a. m.

Thomas Savard fils, contre Thomas Savard père.—Deux terres situées à St. Ambroise. Pour être vendues à la porte de l'église de St. Ambroise de la Jeune Lorrette, le 4 mars, à 10 heures a. m.

Joseph Fielding contre Bernard McGinley. La moitié d'un lot de terre situé à Ste. Agathe, avec les bâtisses sus-énumérées. Pour être vendus à la porte de l'église de Ste. Agathe, le 4 mars, à 10 heures a. m.

Laurent Marc Lapointe contre Louis Philippe Couture, Alfred Victor Samuel Couture et Angélique Coteau, veuve de feu Godroy Couture.—Un emplacement situé à Lévis, avec maison, boutique et autres bâtisses dessus construites. Pour être vendus à la porte de l'église de Notre-Dame de la Victoire, le 5 mars, à 10 heures a. m.

John Rowan contre Thomas Lannen.—Deux terres situées à St. Dunstan du Lac Beauport. Pour être vendues à la porte de l'église de St. Dunstan du Lac Beauport, le 7 mars, à 10 h. a. m.

Pierre Boivin contre Owen Corrigan.—Un lot de terre situé à St. Agapit, avec les bâtisses sus-énumérées. Pour être vendus à la porte de l'église de St. Agapit, le 7 mars, à 10 heures a. m.

Amable Côté contre Thomas Collier.—Un emplacement situé à St. Patrice de Beauvoir, avec une maison, hangar, étable et autres bâtisses dessus construites. Pour être vendus à la porte de l'église de St. Patrice de Beauvoir, le 9 mars, à 10 heures a. m.

MA. CHE MONETAIRE.

New-York, 10 h. s., 26 février 1881.

Premières cotes Echange Sterling 3 jours 4.85; soixante jours 4.83; Greenbacks, 4.

ACTIONS DE BANQUE, ETC.

25 février, 1 hr. P. M.

Table with columns: Valeur des Actions, Dernier dividende, Vendeurs par \$100., Acheteurs par \$100. Rows include Banque de Montréal, Marchands, Commerce, Ontario, Toronto, Fédérale, Molson, etc.

G. H. BURROUGHS,

Courtier d'Actions de Banque et Agent Financier St. Lawrence Chambers, No. 4, Rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL

Flour.—Extra Supérieure, \$5.25 à \$5.30; Extra Superfine, \$5.20 à \$5.00; Fancy, \$5.55 à \$5.10; Extra du Printemps, \$5.00 à \$5.10; Supérieure, \$4.65 à \$4.75; Forte de Boulangers, \$5.75 à \$6.20; Fine, \$4.00 à \$4.20; Middlings, \$3.00 à \$3.60; Recoupe, \$3.10 à \$3.20; Sacs d'Ontario \$2.47 à \$2.60; Sacs de la Cité (délié) \$3.10 à \$3.00.

MAGNIFIQUE CADEAU.

Une variété de belles Lampes d'un genre tout à fait nouveau reçues hier chez PEVERLEY & Cie., 56, rue la Fabrique.

Transparents pour mettre sur les Lampes, nouveau genre et nouvelles couleurs, de 5c et plus. PEVERLEY & Cie., 56, rue la Fabrique.

DÉCÈS.

Ce matin, à 10 heures, à l'âge de 60 ans et 1 mois, M. Louis Boillard, commerçant. Le jour et l'heure des funérailles seront annoncés dans notre prochain numéro.

Le 26 février, à l'âge de 25 ans et 9 mois, Mme Carré, épouse de M. Joseph Martin. Sa sépulture aura lieu le di. à 4 heures après-midi. Le convoi partira de sa demeure, coin des rues Dorchester et l'Allemand, à 3 heures, pour l'église St. Roch. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A St. Colomb de Sillery, le 25 février, à l'âge de 57 ans, M. Honoré Huot, époux de Geneviève Gosselin. Les funérailles auront lieu lundi matin, à 8 heures précises. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Annonces Nouvelles.

PERDUE,

Judi matin, vers sept heures, dans la rue St. Olivier, entre les rues St. Augustin et Ste. Geneviève, UNE PEAU DE CARIOLE. La personne qui la rapportera à M. ESTOIRE LEBRY, rue d'Alouillon, ou à M. JULES GINERAS, 110, rue St. Olivier, sera généralement récompensée. Québec, 26 février 1881—31p.

Société de Géographie de Québec

LUNDI, le 28 courant, à 8 heures P. M., dans les Salles de la Cour de Commerce, se tiendra une conférence par Son Excellence le Consul Général d'Espagne. Sujet: Terre-Neuve. Le public est admis gratuitement.

C. LINDSAY, Secrétaire-Archiviste. Place d'Armes, 26 février 1881.

Annonces Nouvelles.

Acte de Faillite de 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de P. T. DEGUISE, de la Rivière-du-Loup. Failli.

Soumissions pour Livres de Crédits, Propriétés, etc.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'au SIXIEME jour de MARS prochain, pour les Livres de Crédits, etc., appartenant à la susdite Faillite, ensemble ou séparément, comme suit:

Livres de Crédits (comptes ouverts): \$4,463 34 Billeto Promissoires: 738 77 Jugements: 1,174 30 \$6,276 50

Les listes sont visibles au bureau du soussigné; aussi, sur application à L. B. DIONNE, écuyer, Avocat, Rivière du Loup.

— ACTE —

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'au QUINZIEME jour de MARS, pour la Propriété de Valeur à la Rivière-du-Loup ci-devant occupée par le dit Failli. Elle est située au centre et est un des meilleurs postes d'affaires de cette place. De plus amples informations peuvent être obtenues du soussigné, ou de M. Dionne, Rivière-du-Loup. On ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Québec, 25 février 1881.

R. HENRY WURTLE, Syndic.

25 février 1881—6f 76, rue St. Pierre, Québec.



Avis aux Entrepreneurs.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à MARDI, le 8me jour de MARS prochain, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumissions pour un Hôpital de Marine, à la Grande Isle, Québec," pour la construction du dit Hôpital.

On pourra voir les plans et devis au bureau de M. Stafford, Agent d'Immigration, à Québec, ainsi qu'au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, à commencer de MERCREDI, le 23 du courant.

Les soumissionnaires ne seront avisés que les soumissions ne seront prises en considération qu'en autant qu'elles seront faites sur les formules imprimées, fournies par le Ministère, et qu'elles seront signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque, accepté, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 21 février 1881. 25 février 1881—3f

POUR MESSIEURS!

Un département au complet et augmentant tous les jours.

Collets et Poignets, Scarfs et Cravates, Chemises Blanches (toutes faites et sur commande), Mouchoirs, Parapluies, Habillements de Tweed, Pardessus, Bas, etc., etc.

AVIS SPECIAL.

Nos Habillements de Tweed, faits sur commande, à \$10.75, \$11.75 et \$12.50, se vendent très bien. Nous les garantissons de bonne valeur.

Remarquez bien notre nouvelle adresse:

FYFE, WRIGHT & LEITCH

ENCOIGNURE DES

Rues Ste. Famille et la Fabrique

Québec, 24 février 1881.

Situation demandée.

Une demoiselle ayant plusieurs années d'expérience dans l'administration d'un Bureau de Poste, désire un emploi comme assistante ou comme commis dans un Bureau de Poste.

S'adresser au Bureau de l'Evénement. 22 février 1881—15f

Chambres à louer.

Plusieurs chambres sont à louer, possession au 1er de mai, dans la maison en pierre portant le No. 43, rue Grant, St. Roch.

S'adresser à J. L. BELL, Avocat, 95, rue St. Pierre.

Québec, 22 février 1881—6fp

VILLA A VENDRE.

Une grande et très commode villa, située sur le chemin St. Charles (côté sud de la rivière), à vingt minutes de marche du terminus des chars urbains, contenant 16 chambres et une cuisine supplémentaire pour l'été. La propriété contient aussi écuries, remises, glacière, hatterie, etc., et quatre acres de terre cultivable.

S'adresser à WILLIAM CRAWFORD & FILS.

Ou à H. C. AUSTIN, Notaire.

Québec, 22 février 1881—6f

Encan de Livres précieux et rares

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

Samedi, le 12 Mars

A notre Salle d'Encan, No. 253, rue et faubourg St. Jean.

2,000 VOLUMES

Nous avons reçu instruction de vendre à l'encan, SAMEDI, 12 MARS, à notre salle d'encan, rue et faubourg St. Jean, un grand assortiment de livres de littérature, Histoire, chimie, théologie, etc. Sur application des catalogues seront envoyés. On peut aussi se les procurer à notre salle d'encan. La vente se fera absolument sans réserve et commencera à DEUX heures précises.

OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

Québec, 25 février 1881.

Carême! Carême!

Nous invitons nos nombreux pratiqués à visiter nos établissements à la veille du Carême. Notre assortiment de Poissons est au grand complet. Il consiste en

Morue Verte, Sèche, Fumée et Désossée, Saumon, Sardines, Haricots Flottants, Maquereaux, Anguilles.

POISSON FRAIS.

Haricots, Morue, Haddock, Homards, Dorés, Perches chaudes, Poisson Blanc, Erchelets, Epurés.

POISSONS EN CONSERVES.

Sardines préparées à l'Huile, au Beurre et à la Moutarde, Saumon, Maquereaux, Homards et Huîtres

FROMAGE.

AUX AMATEURS—Fromage de Brie, Roquefort, Gorgonzola, Gruyère, Limburg, Old Canadian, Stilton, Fromage Canadien, Fromage Rafiné (de l'Orléans).

HUITRES.

50 quarts Caraquettes à \$1.50 le quart ouvert et tous les Mats à 25 cts. la pinte.

Aux établissements bien connus

A. TOUSSAINT, 78, rue St. Jean.

TOUSSAINT & FRERES, 11, rue St. Pierre.

ON DEMANDE

TROIS COMMIS d'expérience dans la Marchandise Sèche, sachant l'anglais et le français.

S'adresser à F. GUAY, 21, rue Notre-Dame, Basse-Ville.

Québec, 18 février 1881—no

Nouvellement reçue:

Un approvisionnement frais d'EAU MINÉRALE de la célèbre source de St. Léon, en vente en gros et en détail au magasin de

GINGRAS & LANGLOIS, 54, rue du P. Inis, Seuls Agents.

Québec, 18 février 1881—8j

Département de la Milice et de la Défense.

On demande 2,000 paires de bottes militaires semblables au patron déposé au bureau du garde magasin.

Des soumissions adressées au Directeur de l'Intendance, Ottawa, et marquées "Soumissions pour bottes" seront reçues jusqu'à MARDI, le 1er MARS prochain. Des garanties seront exigées.

C. EUG. PANF, Dép. du M. de la M. et de la D.

Ottawa, 17 février 1881.

21 février 1881—6f

BIJOU TERRACE

Av. nue des Erables.

A louer ou vendre 2 maisons sur cette Terrasse.

L. F. BURROUGHS, St. Lawrence Chambers, Rue St. Pierre, Québec.

16 février 1881.

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN.

CAPITAL - - - - \$5,000,000.

Président: L'Hon. E. DUCLERG, Sénateur, Paris.

Vice-Président: L'Hon. J. A. CHAPLEAU.

Administrateurs pour la Division de Québec:

L'Hon. E. T. PAQUET, L'Hon. ISIDORE THIBAUDEAU, ELISÉE BRAUDET, Ecuyer, M. P. P.

Commissaire-Censeur: FRANÇOIS VEZINA, Ecuyer

Directeur pour la même Division: ELISÉE BRAUDET, Ecr., M. P. P.

Chef de Bureau: L. N. CARRIER, Ecuyer.

Banque de la Société: LA BANQUE NATIONALE.

Bureau à Québec:

EDIFICE DE LA BANQUE UNION, 56, rue St. Pierre, en face du magasin de MM. BRAUDET & CHINIC.

La Société fait des prêts hypothécaires, tant dans les villes que dans les campagnes, de pas moins de \$20, à long terme avec amortissement, et à court terme sans amortissement.

Les emprunteurs n'auront à payer ni frais d'administration, ni commission.

Pour renseignements s'adresser au Chef du Bureau, à Québec, L. N. CARRIER.

Québec, 16 février 1881—3m

